

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-Unsa



L'École publique asséchée

CP 01 0214 SUD 71 / ESCIP 1211 - 030 X

n° 152
janvier 2012

QUELLE
ÉCOLE
POUR LA
RÉUSSITE
DE CHACUN

Dossier : Quelle École pour la réussite
de chacun ? Interview Claude Lelièvre



BULLETIN D'ADHÉSION

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millèmes de votre traitement annuel brut.
 Modalités de versement : En une seule fois par chèque, adressé à votre section syndicale. • Par carte bancaire sur www.se-nsa.org
 • En plusieurs fois par prélèvements automatiques sur votre compte bancaire du salaire.



SITUATION ADMINISTRATIVE SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent **Actif** **Retraité**

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Né(e) le :
 Adresse personnelle :
 Adresse de l'établissement d'exercice :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mél :

TITULAIRE :
 Premier degré Spécialité (directeur, Zil, As1, EMF...) :
 Professeur des écoles Instituteur

Second degré Discipline :
 Certifié PLP Agrégé Bi-admissible AE CE PEGC Ce d'Ers Cop
 Peps CPE Dcio Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE :
 Enseignant, CE, CPE (précisez) : Vacataire Contractuel
 Autres (AED...) (précisez les fonctions) :

DÉBUT DE CARRIÈRE :
 Étudiant (M1, M2)
 Stagiaire : PE Certifié Cop CPE PLP Peps Agrégé bi-admissible
 Suppléant

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD, CPA...

Échelon : Montant de la cotisation :
 Mode de paiement : Chèque Paiement fractionné Première demande
 Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :
 Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser.
 Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

RÉDUCTION D'IMPÔTS 66% de votre cotisation

Titulaires	ÉCHELONS											
	04	05	06	07	08	09	10	11				
CLASSE NORMALE												
Instituteur	127 €	129 €	132 €	139 €	146 €	155 €	170 €					
Prof écoles, Certifié, Cor, Cr, P, P, P, P	143 €	150 €	155 €	164 €	175 €	188 €	203 €	218 €				
Presc, Ce d'Ers, As, Ce	146 €	155 €	166 €	174 €	188 €	203 €	218 €	228 €				
Bi-admissible	174 €	186 €	196 €	210 €	226 €	244 €	259 €	272 €				
Agrégé												

Non-titulaires	
Contractuel	40 €
indice < 400	100 €
indice 401 à 500	130 €
indice > 500	160 €
Vacataire	40 €
Assistant d'éducation	70 €

Situations particulières	
Disponibilité, congé parental	40 €
Temps partiel ou Cr :	
au prorata du temps partiel	

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, Cr, P, P, P, P, Doo	164 €	185 €	199 €	213 €	230 €	245 €	259 €
Agrégé	218 €	230 €	243 €	259 €	272 €	303 €	
Presc, Ce d'Ers	151 €	159 €	169 €	178 €	203 €	218 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
Presc, Ce d'Ers	203 €	220 €	230 €	245 €	259 €

Début de carrière	
Prof écoles, Certifié, Cr, P, P, P, P, Cop	100 €
Étudiant	40 €
Suppléant	80 €
Agrégé, bi-admissible : stagiaire	120 €

Retraites	
Pension inférieure à 1400 €	96 €
Pension entre 1400 et 1850 €	118 €
Pension supérieure à 1850 €	127 €

À retourner au SE-Unsa - Service Adhésions - 209 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris